

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 5)

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 27 FÉVRIER

## Chanson de Nourrice

POUR BERGER M. FAURE

AIR : Pour le Roi d'Espagne  
J'ai des p'tits tambours, etc.  
(Berceuse du Roi de Rome — 1811.)

Pour monsieur Faure,  
J'ai des députés.

J'ai des députés, pour monsieur Faure,  
Des députés  
Soi-disant fûts.

Pour monsieur Faure,  
J'ai des sénateurs.

J'ai des sénateurs pour monsieur Faure,  
Des sénateurs  
Pas trop « fricoteurs ».

Pour monsieur Faure,  
J'ai monsieur Ribot.

J'ai monsieur Ribot pour monsieur Faure,  
Monsieur Ribot  
Un vrai Mirabeau !

Pour monsieur Faure,  
J'ai des p'tits palais.

J'ai des p'tits palais, pour monsieur Faure,  
Des p'tits palais  
Qui ne sont pas laids.

Pour monsieur Faure,  
J'ai quelqu'appoint'ment.

J'ai quelqu'appoint'ment, pour monsieur Faure,  
Un appoint'ment  
A son agrément.

Pour monsieur Faure,  
J'ai des p'tits soldats.

J'ai des p'tits soldats, pour monsieur Faure,  
Des p'tits soldats  
Qui ne meurent pas.

Pour monsieur Faure,  
J'ai des p'tits canons.

J'ai de p'tits canons, pour monsieur Faure,  
Des p'tits canons  
Censément très bons.

Pour monsieur Faure,  
J'ai des généraux.

J'ai des généraux pour monsieur Faure,  
Des généraux,  
P'l'être des héros.

Pour monsieur Faure,  
J'ai des p'tits bateaux.

J'ai des p'tits bateaux pour monsieur Faure,  
Des p'tits bateaux  
Qui n' coulent pas trop tôt.

Pour monsieur Faure  
J'ai des tribunaux.

J'ai des tribunaux pour monsieur Faure,  
Des tribunaux  
Doux comm' les pruneaux.

Si monsieur Faure

Aim' les « anarchos »,  
J'ai des anarchos pour monsieur Faure,  
Des anarchos  
Garantis tout chauds.

Si monsieur Faure  
Veut un p'tit bourreau,  
Un p'tit bourreau j'paie à monsieur Faure,  
Un p'tit bourreau  
Moins cher qu'au bureau.

A monsieur Faure  
J' vote de longs jours.  
J' vote de longs jours à monsieur Faure,  
Des jours sans jours  
Et sans mauvais tours.

La mère Lafrance.

## La Chine en France

Le plus Chinois des deux n'est pas celui qu'on pense.

Et nous allons le prouver, rien qu'en vous exhibant les chinoïseries qui se développent particulièrement dans la direction des bâtiments civils, car il paraît qu'il existe quelque part, entre deux selles, c'est-à-dire tenant à la fois des travaux publics et des beaux-arts, une direction des bâtiments civils où échouent, sur leur dernière épave, toutes les nullités, tous les ratés, tous les naufragés de la peinture, de l'architecture, de la sculpture, même les incurables de la littérature.

La question de savoir de quel ministère dépend ou dépendra la direction des bâtiments civils n'offre, en vérité, qu'un intérêt secondaire. Ballottée entre les beaux-arts et les travaux publics, cette direction, pour le moment, est aux travaux publics. Le Louvre et l'Opéra ne dépendent pas des beaux-arts. Mais, — et la chose ne manque pas de piquant et d'imprévu — les dépôts d'étalons et les bergeries modèles dépendent de ce ministère, ce qui fait ample compensation. Il est vrai que nous avons un exemple qui prouve jusqu'à quel point il est indifférent qu'une direction dépende de tel département ou de tel autre : l'exemple de la direction des cultes. On la promène de l'instruction publique à l'intérieur, de l'intérieur à l'instruction publique, en passant quelquefois par la justice, sans qu'elle fonctionne pour cela ni mieux ni plus mal. On en est quitte pour commander du papier à en-tête différent, quand un changement se produit.

L'incohérence de la dispersion des services entre les différents ministères creve les yeux. Si la manufacture de Sèvres appartenait tout entière aux beaux-arts, on ne verrait pas s'y produire le spectacle lamentable de fenêtres toujours malpropres d'un côté, parce que le recto est lavé par les soins d'une administration, et le verso par ceux d'une autre, sans, bien entendu, qu'elles parviennent à s'entendre pour exécuter simultanément cette opération compliquée. Si Versailles appartenait tout aux beaux-arts, il ne pleuvrait pas sur les héros de la Révolution quand un trou se produit dans la toiture. Si l'École des beaux-arts elle-même, grâce au nom qu'elle porte, relevait des bureaux de la rue de Valois, Puget aurait, à l'heure actuelle, un nez tout frais en remplacement de celui qui a été gelé pendant l'hiver de 1891. Vous ne saviez pas que le nez de la statue de Puget, qui orne la façade sur la rue Bonaparte, eût subi cet outrage de la nature ? Et vous ne vous seriez jamais douté que, pour obtenir la réfection d'un organe aussi indispensable à la beauté du visage humain, — réfection estimée à 1 franc 50 centimes environ,

— il fallût quatre ans de négociations ? Parole d'honneur, quand on voit ce qui se passe, en ce moment, dans la vraie Chine, on est attristé, humilié, de ce qui se perpète dans la « petite Chine », c'est-à-dire chez nous.

A qui la responsabilité de toutes ces démenées ?

Il est probable que la faute n'en est pas aux personnes, dont quelques-unes ont un grand mérite. La faute incombe au système. Créer une direction, c'est créer des bureaux, c'est créer de la paperasserie à l'infini ; c'est intercaler entre les affaires et la solution des affaires une multitude de moyens termes, inutiles, partant nuisibles.

Un directeur veut avoir beaucoup de bureaux, car plus il a de bureaux, plus il peut soutenir que sa direction est utile. Un bureau, pour se motiver, éternise les moindres choses. Sa gloire est de montrer de beaux dossiers. Voilà une affaire de rien du tout. Si le bureau « compétent » peut exhiber une longue correspondance à son sujet, il ne se possède plus de joie. Je gribouille, donc je suis ! Tant que l'on n'aura pas retiré aux bureaux le droit de tenir ce raisonnement, on n'aura rien fait.

Donc, que les jeunes députés, les gens de bonne volonté, de bon sens, poussent, harcèlent, forcent le gouvernement à congédier, à balayer les écrivailleurs, les gâteaux du rond de cuir, les sinécures, toute la bande innombrable des rongeurs de budgets, et surtout qu'ils s'opposent à la création de nouveaux emplois destinés aux invalides, aux retoqués des ministères déçus, mis sur le pavé en même temps que les patrons. La Chine en France ! Merci ! Nous avons assez de peine déjà pour établir la France chez nous.

## Le banquet des vieux Birbes

Au banquet de Saint-Mandé, réunissant les membres du comité de l'action républicaine sous la présidence de M. Floquet, on a écouté la *Marseillaise* debout.

Nous ne sommes ennemis ni des banquets à Saint-Mandé, ni de M. Floquet, ni de la *Marseillaise* écoutée debout. Mais si l'on ajoute à tout cela le nom de quelques-uns des convives, MM. Allain-Targé, Barodet, Desmons, Tony Révillon, et surtout la plupart des phrases prononcées, on ne peut empêcher sa mémoire de rappeler un titre de Dickens : le *Cabinet d'antiquités*.

Combien sont vieilles les choses dont s'occupent ces doyens de la République ! Vieilles et respectables, sans doute : les deux adjectifs marchent ensemble.

Mais il saute aux yeux que l'action républicaine n'a plus devant elle les obstacles d'autrefois, les seuls qui subsistent pour MM. Floquet, Goblet, Tony Révillon et autres chapeaux à grands bords. Elle en a d'autres, auxquelles ces barbes grises ne paraissent guère songer.

L'action républicaine n'est en ce moment contrariée que par les socialistes. La République n'est plus menacée par des adversaires politiques. Elles les a tous vaincus séparément, avant le boulangisme, en masse avec le boulangisme. Elle n'a contre elle que les ennemis de tout Etat et de toute société. Elle doit alors faire fonction d'Etat et non plus d'opposition. C'est ce qu'on n'a pas compris à Saint-Mandé.

C'est à quoi ne peut remédier la *Marseillaise*, quelle que soit la posture dans laquelle on l'écoute.

## Les grandes manœuvres en 1895

Le ministre de la guerre a arrêté l'instruction relative aux manœuvres de 1895. En voici les dispositions principales :

« *Manœuvres d'armée*. — Le 6<sup>e</sup> corps d'armée exécutera contre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps, sous la haute direction du général Saussier, des manœuvres d'ensemble d'une durée de onze jours.

» La 2<sup>e</sup> division de cavalerie prendra part à une partie de ces manœuvres.

» *Manœuvres de division et de brigade d'infanterie*. — (La durée normale de ces manœuvres a dû être légèrement réduite pour permettre de faire manœuvrer en octobre les régiments de réserve.)

» Dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> régions, seront exécutées des manœuvres de divisions d'une durée maxima de quatorze jours.

» Dans les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> régions, seront exécutées des manœuvres de brigade d'une durée moyenne de treize jours.

» *Dispositions spéciales*. — L'organisation des manœuvres en Algérie et en Tunisie fera l'objet d'instructions spéciales.

» Il ne sera pas exécuté de manœuvres de forteresse.

» *Manœuvres de cavalerie*. — La 6<sup>e</sup> division de cavalerie et la 1<sup>re</sup> division provisoire (comprenant les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> brigades de cavalerie, avec un groupe de batteries à cheval) exécuteront, sous la haute direction du général de division, président du comité de cavalerie, des manœuvres d'ensemble d'une durée maxima de douze jours.

» En outre, une 2<sup>e</sup> division provisoire (comprenant les 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> brigades de cavalerie, avec un groupe de batteries à cheval) exécutera, sous la haute direction du général commandant le 6<sup>e</sup> arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, des manœuvres d'ensemble d'une durée maxima de douze jours.

» *Evolutions de brigades*. — Les brigades de cavalerie qui doivent prendre part aux manœuvres des corps d'armée n'exécuteront pas d'évolutions de brigades.

» Les autres brigades de cavalerie de corps exécuteront des évolutions d'une durée moyenne de douze jours.

» *Les régiments de réserve*. — Tous les régiments d'infanterie de réserve, dont les réservistes sont convoqués en octobre, manœuvreront dans le voisinage de leurs garnisons, à la fin de leur période d'instruction. La durée de leur déplacement sera ultérieurement fixée.

## INFORMATIONS

### La santé de Léon XIII

Les médecins ont prié le Pape de suspendre ses audiences et de se ménager pour les journées des 2 et 3 mars qui promettent d'être très fatigantes pour le Saint-Père.

En effet, le 2 mars, anniversaire de sa naissance, il doit prononcer un discours devant

les membres du Sacré-Collège, et le 3 il doit assister à une cérémonie solennelle à la chapelle Sixtine pour l'anniversaire de son couronnement.

#### Les employés de l'Etat et des chemins de fer

Dans la rédaction du projet de loi, le gouvernement s'est inspiré exclusivement des intérêts de la défense nationale.

Le législateur, considérant que certains services publics ne peuvent être suspendus sans graves dommages pour la défense du pays, prescrit que les ouvriers employés dans ces services publics seraient exonérés du service en temps de paix et classés parmi les indisponibles en temps de guerre. Dès lors le gouvernement estime qu'il est possible aujourd'hui d'imposer par compensation à ces ouvriers certaines obligations dans l'intérêt de la défense. Ce sont les ouvriers des chemins de fer et ceux des arsenaux qui sont visés par le projet de loi en préparation.

Ce projet punit, pour ces deux catégories d'ouvriers, la cessation concertée du travail et la provocation à cette cessation.

Les ouvriers de l'Etat appartenant à des services n'intéressant pas la défense nationale, tels que ceux des fabriques d'allumettes et des manufactures de tabac, ne seront pas touchés par le projet de loi.

#### L'Exposition de 1900

Les invitations à participer à l'Exposition universelle de 1900 vont être adressées, dans quelques jours, par le gouvernement français, à toutes les puissances étrangères.

#### Avis aux téléphonistes

On vient d'afficher l'avis suivant dans le bureau central téléphonique de la rue Gutenberg :

« L'ensemble du personnel ne tenant pas compte des recommandations faites à diverses reprises et continuant à faire beaucoup trop de bruit et à parler à voix trop haute, le roulement établi pour les libertés du dimanche cessera provisoirement d'être suivi, et le nombre des libertés sera considérablement restreint.

Des libertés ne seront accordées jusqu'à nouvel avis qu'à titre de récompense aux employés qui se seront distingués par leur bonne tenue, leur esprit de discipline et l'activité de leur travail. »

#### Un décret utile

L'amiral Besnard, ministre de la marine, a fait signer au Président de la République le décret suivant :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Toute réclamation, tout écrit officiel adressé à l'autorité supérieure doit être transmis par la voie hiérarchique.

« Art. 2. — L'article précédent s'applique à tous les corps de la marine, à tous les degrés de la hiérarchie, aux employés civils du département à quelque titre que ce soit, à la

maistrance, ainsi qu'aux ouvriers des arsenaux et des établissements secondaires. »

Ce décret a pour but de restreindre l'intervention de ces messieurs du Parlement.

#### Les lettres adressées aux militaires

Un détail postal ignoré de bien des gens : les lettres adressées aux militaires en service aux colonies ne sont soumises qu'à la taxe de 15 centimes au lieu de 25 centimes, prix des lettres ordinaires.

Ce fait est à ce point oublié que, sur 173 lettres adressées par un des derniers courriers aux soldats d'une compagnie d'infanterie de marine en Nouvelle-Calédonie, 76 étaient affranchies à 25 centimes.

La taxe réduite pour les lettres adressées aux militaires paraît ignorée même de certains fonctionnaires des postes puisque l'un d'eux, écrivant à un de ses parents dans la compagnie d'infanterie de marine en question, avait, comme le simple public, collé un timbre de 25 centimes sur l'enveloppe.

#### Les accidents du travail

Le tribunal de commerce de la Seine vient de juger que « l'ouvrier blessé dans un service commandé, sans qu'aucune faute professionnelle lui soit imputable, a une action en dommages-intérêts contre son patron, même alors que l'accident est le résultat de circonstances de fait exceptionnelles, indépendantes de la volonté des deux parties et très difficiles à prévoir ».

#### Une ville sans Conseil municipal

La ville de Beaucaire se trouve dans une situation spéciale au point de vue de l'administration municipale. Son conseil municipal, démissionnaire depuis longtemps déjà, n'a pu être renouvelé malgré trois convocations d'électeurs successives, candidats et électeurs faisant absolument défaut à chaque élection.

La ville de Beaucaire, qui est l'une des plus importantes du département, ne pouvant rester plus longtemps dans cet état, le préfet du Gard vient de nommer une commission municipale prise en dehors des hommes politiques du pays et composée exclusivement de fonctionnaires.

#### Un vol de dynamite

Bessèges, 25 février. — A la suite des perquisitions faites au sujet du vol de dynamite commis il y a quelques jours au préjudice de la compagnie des mines de Trelys, la gendarmerie a arrêté le nommé Laurent Joseph, chez lequel on a trouvé une certaine quantité de grisoutine.

#### Les aveux du vin

Besançon, 25 février. — Un Italien a été arrêté pour avoir, étant ivre, dit qu'il ferait sauter plusieurs monuments.

Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte de sept cartouches de dynamite avec des détonateurs soigneusement dissimulés.

prise de possession, vers six heures, une femme de chambre envahit la pièce où je couche avec les babys, me tire grossièrement hors du lit et me verse inopinément sur les épaules une carafe d'eau glacée destinée, paraît-il, à « opérer la réaction ». Il en sera de même chaque jour et je suis chargée d'infliger aux « boys » cet invariable régime. Etais-je physiquement en état de subir un traitement de cette nature ? Possédais-je en quantité suffisante le linge de rechange ? On n'avait cure de ces futilités. Je décline cette hydrothérapie grotesque, tant pour moi que pour la progéniture de l'excentrique. On me remercie correctement, par chance avec un certificat banal constatant mes « mœurs pures » et ma capacité.

Des petits châtellains de Touraine, en quête « par genre » d'une préceptrice Anglaise, m'arrêtent, anciens marchands de Paris retirés des affaires et vivant de leurs rentes sur les bords de la Loire. On me les a décrits riches, bien-faisants et hospitaliers. Hélas ! en France, dans votre aristocratie et votre bourgeoisie de demi-fortune, de quart de fortune, on rogne sur la nourriture, on rogne sur le traitement des salariés, de l'institutrice comme des autres,

#### Accident de dégel

Laon, 25 février. — Un grave accident causé par le dégel est arrivé sur la ligne de Chauny à Saint-Gobain et Laon.

Par suite de l'écartement des rails, la machine du train-tramway est tombée au bas d'un remblai assez élevé ; le chauffeur et le mécanicien ont été tués.

#### Une riposte trop vive

Un incident d'audience s'est produit au tribunal civil de Condom, jugeant commercialement.

Une comparution personnelle avait été ordonnée entre M. Cubes, négociant à Condom, et M. Villas, négociant à Escalans (Landes).

Après échange de propos très vifs, M. Cubes donna un démenti formel à M. Villas, qui répondit par un retentissant soufflet.

Le tribunal condamna séance tenante M. Villas à quinze jours de prison sans application de la loi Bérenger et le fit incarcérer aussitôt.

#### Les enfants et les armes à feu

Morestel, le 25 février. — Un terrible accident s'est produit sur la commune de Bouvesse-Quirieu, près de Morestel.

Plusieurs enfants, profitant de l'absence des bateliers, montèrent dans un bateau amarré sur le Rhône. L'un d'eux, nommé Boyer, âgé de quatorze ans, apercevant au fond d'un bateau un fusil oublié par son propriétaire, s'empara et le braqua dans la direction de ses camarades.

Le jeune imprudent, sans méfiance, appuya sur la gâchette. L'arme était chargée : un coup de feu retentit, suivi d'un cri de douleur. Une fillette de onze ans, la jeune Carrera, avait reçu la charge dans la tête. La mort fut instantanée.

#### Manque de sang froid

La Rochelle, le 26 février. — Samedi, au moment où le steamer *Orellana*, de la Pacific Steam, entrait, en rade de la Palice, le petit vapeur de la drague, chargé de lui porter le pilote nécessaire pour entrer dans le bassin, se porta au-devant de lui à une assez grande vitesse et l'accosta par le travers d'une façon si malheureuse que sa cheminée, buttant dans l'ancre du navire, le fit basculer et qu'une certaine quantité d'eau pénétra dans le foyer de la machine du petit vapeur.

Un homme du pont cria que la machine allait sauter.

Le mécanicien, entendant ces cris, sortit affolé de sa cabine et se précipita à la mer où il disparut.

Malgré les recherches faites aussitôt, on n'a pu découvrir son cadavre.

#### Un enterrement

On vient d'enterrer un financier des plus distingués — et la foule, sortant du cimetière Montmartre, s'écoule morne et silencieuse en suivant les boulevards extérieurs.

pour « faire figure », pour joindre les deux bouts, pour augmenter la dose de poudre — réceptions, ventes de charité, goûts prétendus artistiques — qu'on jette aux yeux d'autrui. Chez vous, une institutrice doit condre, tailler et ajuster jupes et corsages, monter et gaufrir bonnets et chapeaux, coiffer, broder, repasser, repasser, dresser un couvert, préparer au besoin un repas — d'ici peu on nous fera nettoyer et carrelor les chaussures — jouer du piano, chanter, improviser les accessoires d'un bal et mener la sauterie. L'institutrice est une camériste universelle doublée d'un cordon-bleu et d'une femme orchestre...

— Oh ! vous exagérez, mademoiselle.  
— Le ciel me démente si je n'atténue pas mon calvaire. Le savoir, l'intelligence de cette esclave ? Objets secondaires qu'on ne sort qu'à l'occasion, par vanité, en vue d'éblouir des voisins ou des hôtes, comme on déploie un paravent de laque, ainsi qu'on exhibe un bibelot exotique, une porcelaine ou un ivoire japonais. Et cet être indispensable, propre à tout, même à subir le caprice égrillard d'un invité, ce factotum, cette maîtresse-Jacques, on la relègue habituellement dans l'antichambre, à l'office, sous motif que son costume — ses

— D'où viennent tous ces gens-là ? demande un passant curieux.

— Des *obchèques* du baron X..., répond un philosophe.

## Bulletin Militaire

#### Les manœuvres du 9<sup>e</sup> corps

Ainsi qu'on l'a vu à notre première page, dans le 9<sup>e</sup> corps, seront exécutées, cette année, des manœuvres de division d'une durée de 14 jours.

#### Départ pour Madagascar

Aujourd'hui mercredi, les détachements des 20<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> régiments d'artillerie, qui doivent faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar, ont quitté Poitiers par le train de midi 59. Ils ont été accompagnés à la gare par la musique de l'Ecole d'artillerie.

#### Les réservistes vélocipédistes

Des critiques ont été formulées sur le service vélocipédique, au cours des grandes manœuvres de Beauce, en 1894.

Pour procéder à une rigoureuse élection des candidats, il a été décidé que les états-majors de subdivisions militaires provoqueraient, dès à présent, les demandes des réservistes vélocipédistes des classes 1884, 1885, 1888 et 1889 propriétaires d'une machine et désireux d'être utilisés pendant les manœuvres diverses en 1895.

#### Médaille arrachée

Un fait, très rare dans l'armée, est signalé par le commandant du 11<sup>e</sup> corps.

Un sous-officier, désigné pour faire la campagne de Madagascar, a publiquement arraché, à Brest, à un sergent d'infanterie de marine la médaille du Dahomey, que celui-ci portait sur la poitrine.

Contrairement à ce qu'on supposait, il a été reconnu, en effet, que ce sergent n'avait jamais fait campagne, et une peine de quinze jours de prison lui a été infligée.

#### BULLETIN FINANCIER

26 février 1895.

Il ne fallait pas s'attendre aujourd'hui à un marché bien mouvementé. Bien que la nuance de la Bourse de Vienne ne soit pas très favorable, chez nous on résiste assez bien. Maintenant nous sommes à deux jours de la réponse des primes et il peut encore y avoir des surprises.

Sur notre 3 0/0, les mouvements ont été de peu d'étendue ; nos rentes sont du reste délaissées.

L'Italien est en légère reprise à 87.70. Sur l'Extérieure il y a aussi un peu d'amélioration.

Les valeurs ottomanes sont calmes. Nos grands chemins sont sans affaires.

Les sociétés de crédit font preuve de meilleures tendances. On a remoué le Crédit Foncier à 914.25.

Le Suez finit à 3,277.50, avec une recette de

## AU MOULIN

Mes malles n'étaient point ouvertes, je m'évadai. Où tombai-je ? Je vais vous le dire. Je parcourus les avis divers des journaux. Dans le « Times » je lis que mistress Parker demande une dame de compagnie. Je me présente ; on traite en hâte sur le pied d'émoluments raisonnables. M<sup>me</sup> Parker exigeait de moi peu de chose : « que je l'aidsse à..... maintenir la vogue de ses salons ! » Je n'essuie encore. Dans une autre gazette, un magasin de couture engage des ouvrières habiles, « travail lucratif », garantit l'insertion. J'y vole... Hélas !..... c'est une maison infâme ! Je retourne chez M. O'Brien qui m'attache à l'une de ses parentes hivernant dans le midi de la France avec ses enfants. Il me prévient que Madame est maniaque, qu'elle pratique une hygiène inflexible que doivent également pratiquer ses geus. Je me résigne, et nous voici près de Caunes. Le matin qui suit notre

pauvres habits prolongés avec tant de soin, inspectés, recousus, retapés chaque nuit — fait tache dans la salle à manger ou dans le salon. Ah ! il est vrai que, pour les soirées d'apparat, les réunions d'intérêt ou de politique, Madame nous prête l'une de ses robes modérément défraîchie. « Charmante, votre tutress ! » m'indaude, la lèvres pincées, une jalouse. Toilette séante et du meilleur goût ! Mais... pardon !... sa robe mauve est exactement pareille à votre robe de l'avant-dernière saison, jusqu'aux dentelles qui complètent l'illusion ». Et alors Madame, prise en flagrant délit de carnaval anticipé, avoue, de contre cœur, qu'elle nous gratifie de ses défroques hors d'usage. « Pauvre fille ! — réitère l'ennemie — que fait-elle de ses émollements ? Sont-ils trop modestes pour qu'elle s'attife convenablement ? Voulez-vous que je vous aide à la nipper ? » Enragée de cette découverte maternelle, de ce soufflet à son amour-propre, Madame nous harcèle sans relâche : « Miss ! prenez-garde ! Economisez vos mouvements ; ménagez notre parure ! » En ces instants-là, on paierait, d'un litre de sang, une robe à soi. Des vêtements ? Nous donne-t-on les moyens de les acheter ? On nous solde à la dernière

200,000 fr. pour la journée d'hier contre 130 mille en 1894.

En résumé, on paraît s'être mis en travers du mouvement de réaction d'hier qui aurait pu compromettre le sort de la réponse des primes.

A Londres, la liquidation de fin du mois s'est passée facilement avec des reports modérés, il est probable qu'il en sera de même chez nous.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### La débacle à Saumur

Hier soir, à 4 heures, la glace de la rive gauche se détachait. Celle de la rive droite persiste encore à cette heure. Pas d'accident, pas de surprise, à peine une crue de quelques centimètres emportant de rares et maigres glaçons. Toutes les prévisions pessimistes se trouvent donc, heureusement, déçues. On nous annonçait des désastres comparables à ceux de l'hiver 1879-1880. Tout se passe normalement, dans les meilleures conditions.

Pas de prévision de cote possible. La débacle se prépare ou continue dans le Loiret, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire. Aucune inquiétude à concevoir. Oû des chenaux de plusieurs kilomètres se sont formés, pas de crue signalée dans les affluents. Toutefois le dégagement ne remonte pas au-dessus de Villebernier. Nous nous réservons pour l'embacle supérieure.

### CONFÉRENCE AGRICOLE

M. Chauvet, professeur d'agriculture, fera une conférence à la Mairie de Saumur (salle des adjudications), samedi prochain 2 mars, à 2 heures.

Sujet de la conférence: *Reconstitution du vignoble; porte-greffes; greffage; plantation.*

### VILLEBERNIER

#### Mort accidentelle

Samedi dernier, le père Cornilleau, âgé de 68 ans, et journalier, demeurant à Villebernier, priait, gardant le lit, un de ses voisins, Bruneau, des Poiriers, de lui apporter, le lendemain matin, de la viande et du tabac.

Le lendemain matin, à son retour de Saumur, Bruneau trouvait ouvert le contrevent de la fenêtre de Cornilleau, un des carreaux brisé, et apercevait Cornilleau, en chemise, étendu au milieu de la chambre.

On prévint le garde-champêtre et M. le Maire; et, le corps du défunt replacé sur son lit, on avisa la gendarmerie de Saumur qui vint ouvrir une enquête, accompagnée de M. le docteur Seigneur.

extrémité, on nous mesure le pain! Instituteur en France? Madame Boyer, une de mes maîtresses, femme ennuyée et sordide, m'ordonna d'apprendre tous les jeux pour la distraire, d'apprendre le latin, le grec, les langues vivantes, l'équitation, la natation, l'escrime même pour les enseigner à ses fils. Je lui épargnais un précepteur et les maîtres de gymnastique! Enfin, après cent autres épreuves aussi décevantes, la providence me conduisit chez M<sup>me</sup> de Nesves. Je m'y croyais au port. Remarque-toi, à l'aventure, triste passagère de la vie!

(A suivre.)

A. M.

### Bulletin Météorologique du 27 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	6°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous	4°
Midi,	755 m/m	au-dessus	4°
Hausse,	> m/m		
Baisse,	> m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	2°

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 24 Février 1895

Versements de 90 déposants (15 nouveaux), 33,993 fr.

Remboursements, 36,501 fr. 82

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Le cadavre présentait de nombreuses ecchymoses au menton, à la poitrine et aux genoux; les coules et les branches étaient écorchées, et on eut dit que Cornilleau s'était traîné dans la poussière. M. le docteur Seigneur fit remonter le décès à vingt heures environ, mais refusa, en raison des ecchymoses, de se prononcer, de façon certaine, sur les causes de la mort que, suivant lui, l'autopsie peut seule démontrer.

L'hypothèse d'un crime doit être écartée, les marques irrécusables de violence faisant défaut. En outre, Cornilleau était pauvre, ses deux fils et son gendre ne lui donnant qu'une pension mensuelle de 4 fr. 15.

Enfin, on retrouva ses économies: 2 fr. 15 en monnaie de billon dans un porte-monnaie placé sur la cheminée; 15 fr. dans un second porte-monnaie découvert par le garde-champêtre; et deux pièces de vingt francs enveloppées dans une loque de flanelle et enfouies au fond d'une potine en grès sous des haricots blancs.

On suppose que, surpris par un étouffement, Cornilleau s'est traîné jusqu'à la fenêtre pour ouvrir le contrevent et que, en revenant à son lit, les forces lui ont manqué, ou qu'une congestion l'a frappé.

### ROU-MARSON

#### Accident mortel dans une carrière

Jeudi dernier, Savineau, carrier à Rou-Marson, travaillait dans une « cave » et, vers trois heures de l'après-midi, sa femme, ne le voyant pas revenir, alla le chercher à la carrière. Quand elle y pénétra, elle entendit des cris de « au secours! » prononcés par Savineau et appela immédiatement à l'aide des gens qui fagotaient aux alentours.

Ils trouvèrent le carrier, la partie droite du corps engagée sous une masse de pierres écroulée de la voûte de la cave; et il fallut piocher pendant une demi-heure pour le dégager. Il parlait encore sous les décombres; une fois libre, il ne prononça plus un mot. Transporté chez lui, il rendit le dernier soupir une heure plus tard. Savineau n'était âgé que de 29 ans.

M. le docteur Seigneur, qui accompagnait les gendarmes de Saumur arrivés à Rou-Marson au premier avis de l'accident, n'a pu que constater le décès qu'il faut attribuer à une imprudence de Savineau. Au commencement de la semaine précédente, un éboulement s'était déjà produit que le carrier avait esquivé et lorsqu'il montra les débris au propriétaire de la cave, celui-ci lui fit observer qu'une autre partie menaçait ruine (celle qui écrasa Savineau) et ce dernier répondit « qu'il en faisait son affaire ».

### LA BREILLE

#### Mort subite

Avant-hier, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, Manceau, Adolphe, journalier, habitant le Petit-Vau-Gilbert, commune de La Breille, passant, dans le bourg, devant la porte de M. Cailleau, aubergiste, s'affaissa tout à coup sur la voie, en rendant le sang par le nez et par la bouche: il venait d'être foudroyé par la rupture d'un anévrisme. On porta le corps dans une grange où M. le docteur Menu du Bugnet, qui habite Vernuil-le-Fourrier, constata le décès et ses causes.

Manceau était d'une mauvaise santé, souffrait d'un asthme et crachait le sang depuis longtemps.

### Exposition nationale d'Angers

12 MAI 1895

La classification des demandes des exposants et le plan d'installation se préparent activement par les soins de MM. les présidents des groupes et de M. l'Architecte de l'Exposition. Incessamment le résultat ce travail sera adressé aux exposants.

L'administration municipale vient de confirmer le choix de la sous-commission des fêtes en nommant, par des arrêtés individuels, les commissaires spéciaux qui devront procéder à l'organisation des fêtes pendant la durée de l'Exposition.

Des affiches avec illustration, en quatre couleurs, annonceront, en temps utile, indé-

pendamment du concours de la presse, chacune des fêtes qui seront données pendant la durée de l'Exposition.

L'illustration sera différente pour chaque fête et aura pour sujet l'objet même de la fête.

### Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Gustave Peltier, décédé à l'âge de 75 ans, à Coulon, commune d'Antoigné, près Saumur.

M. Peltier était le beau-frère de M. Fortuné Roussellet, percepteur à Angers. Nous adressons à ce dernier et à sa famille l'expression de nos sincères sentiments de condoléance.

Les obsèques de M. Peltier ont eu lieu hier matin, à 10 heures, à Antoigné.

### Un vol de 28,600 francs

On écrit de Châteaufort-sur-Sarthe:

« La foire du 22 février a été très considérable cette année: malheureusement les voleurs ont su profiter de la foule.

« Vers 4 heures, le nommé Barbay, embarqueur pour un gros marchand de bœufs, allant faire faire ses expéditions dans le bureau de la gare, s'est trouvé pris dans la cohue et son portefeuille qui contenait une somme de 28,600 fr. disparut tout d'un coup.

« Une panique s'ensuivit; la gendarmerie fit des perquisitions et on télégraphia de tous les côtés, mais sans résultat.

« Les marchandises embarquées pour la victime de ce vol furent expédiées contre remboursement.

« Jamais notre gare n'avait été envahie comme à cette foire. »

### Horrible assassinat

PRÈS LA FLÈCHE

Un épouvantable crime vient d'être commis dans un petit hameau isolé qui se trouve sur le chemin de Clermont à Mareil, à une lieue environ de La Flèche. Deux septuagénaires, les époux Guiet, ont été assassinés dans leur demeure à coups de hache au moment où ils prenaient leur repas du soir.

L'assassin, trouvant la porte de leur maison ouverte, s'y était introduit à pas de loup, armé d'une hache, et avait frappé à l'improviste les deux vieillards. M. Guiet a eu la tête presque tranchée de deux terribles coups. L'assassin, s'acharnant ensuite sur M<sup>me</sup> Guiet qui s'était réfugiée dans la ruelle du lit, lui a porté cinq coups de hache à la tête. On a retrouvé la malheureuse femme morte à la même place et le visage caché dans ses deux mains.

Cet horrible crime a été découvert samedi matin, à 11 heures, par les voisins qui, inquiets de ne pas voir les deux vieillards, ont ouvert le volet de la fenêtre de la maison. L'assassin, en s'enfuyant, avait fermé l'habitation avec la clef, qui n'a pu être retrouvée. Le vol est le mobile du crime. Les époux Guiet étaient riches et on savait qu'ils avaient en leur possession une somme de 8,000 francs, destinée à payer un petit bien acheté dernièrement. Cette somme a disparu. On n'a retrouvé que 1,920 francs dans un sac en toile, découvert par la justice sur la corniche d'une armoire.

Le parquet de La Flèche s'est rendu sur le théâtre du crime. Mais, jusqu'à présent, ses recherches semblent être demeurées infructueuses. On pense généralement dans le pays que le meurtrier devait connaître la position de fortune des époux Guiet, leurs habitudes, et que ce n'est pas un étranger. Une grande émotion règne dans la région.

### Terrible drame

On écrit de Nantes, 25 février:

« La femme Brousseau, habitant Blain, était allée laver du linge au canal de Nantes à Brest où la glace avait été cassée sur le bord. Pendant ce temps, ses deux enfants et deux du voisinage s'étant éloignés sur le canal, entièrement glacé, jouaient, lorsque tout à coup la glace se rompit: ils disparurent tous quatre.

« La femme Brousseau, affolée, courut à leur secours et disparut aussi. Plusieurs per-

sonnes placées un peu plus loin furent témoins de cette scène affreuse.

« MM. Lehaix, juge de paix, l'abbé Chaudaud, vicaire de la paroisse, Gillard, ferblantier, et deux autres hommes se précipitèrent au secours des victimes. M. Gillard, attaché par une corde, plongea quatre fois et ramena les quatre corps des enfants. Il plongea encore et ne put pas trouver le corps de la pauvre femme.

« Des soins empressés ramenèrent à la vie deux enfants; mais les deux petits Brousseau étaient morts.

« Le corps de leur mère a été retrouvé longtemps après, à quelques mètres plus loin. »

### Etat Civil de Saumur

#### NAISSANCES

Le 24 février. — Etienne-Frédéric Pommier, à l'Hospice; — Yvonne-Marie-Jeanne Achard, rue du Portail-Louis, 35.

Le 26. — Léonie-Marie Jaunasse, rue de la Monnaie, 15.

#### DÉCÈS

Le 25 février. — François-Marie Le Falher, célibataire, 49 ans 1/2, à l'Hôpital.

## FAITS DIVERS

### UN HÉRITAGE DE VINGT-DEUX MILLIONS

Angoulême. — M. Godard, dernier frère de M. Camille Godard, un des bienfaiteurs de la ville de Cognac, vient de mourir à Bordeaux, laissant une colossale fortune, qui s'élève, dit-on, à près de 22 millions.

M. Godard n'ayant pas fait de testament et ne possédant pas d'héritiers directs, sa fortune va être répartie entre une quinzaine de familles d'artisans, habitant Cognac et Jarnac, lesquelles étaient indirectement alliées au défunt.

Parmi les heureux héritiers qui vont devenir millionnaires se trouvent des tonneliers, deux coiffeurs, un cordonnier et plusieurs manœuvres.

### LES PRISONNIERS DE 1870

On écrit d'Epinal, 25 février:

« Mercredi dernier, est rentré à Cornimont un ancien soldat de 1870 en captivité en Allemagne depuis cette époque, Nicolas Chonavel, né à Rupt-sur-Moselle, fait prisonnier à Sedan.

« Il s'évada une première fois et fit partie de l'armée de la Loire. Fait prisonnier à nouveau, il fut envoyé à Dresde où il tua un Prussien.

« Condamné à plusieurs années de forte-resse, il réussit à s'échapper en 1883. Après avoir parcouru 28 kilomètres, il n'était plus qu'à 300 mètres de la frontière autrichienne quand il fut repris.

« Condamné à vingt ans de prison, il fut envoyé à Posen.

« Nicolas Chonavel a été libéré le 4 janvier, avec douze compagnons de captivité.

« Il y a encore, dit-il, sept prisonniers à Posen.

### LE PLUS MÉDAILLÉ

Ainsi qu'un maréchal ignorant la défaite Et dont beaucoup de croix affirment la valeur, Le fin Congo poursuit son triomphe vainqueur: C'est le plus médaillé des savons de toilette.

J. Durandal, au savonnier Victor Valssier.

La constipation cède à quelques jours d'emploi de la **Tisane Dussolin**. La régularité des fonctions se rétablit et la santé revient rapidement.

### PAPIER WLINSI,

Romède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

**LE VIN de G. SEGUIN** Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

### M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1,  
De M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 27,  
Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 72.

## A VENDRE

SUR LICITATION  
Aux enchères publiques  
EN 40 LOTS,

En la Mairie de la commune du Puy-Notre-Dame,

Une MAISON d'habitation  
Avec Bâtimens d'exploitation

Et toutes ses circonstances et dépendances,

Cave et Jardin  
Et plusieurs parcelles de Terre et Vigne

Le tout situé communes du Puy-Notre-Dame et du Vaudelnay-Rillé.

Dépendant de la succession bénéficiaire de feu M. CHATAIN.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 24 mars 1895, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le Tribunal civil de Saumur, le seize février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1. Madame Eléonore Capit, épouse assistée et autorisée de M. Joseph Reneau, propriétaire, avec lequel elle demeure à Doué-la-Floiraine ;

2. M. Jean-Baptiste Cupit, meunier, demeurant à Saumur ;

Agissant au nom et comme héritiers mais sous bénéfice d'inventaire seulement et chacun pour un quart, aux termes de la déclaration par eux faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-quinze, de M. Alphonse Châtain, leur oncle, en son vivant marchand de bois à Saumur, et où il est décédé le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> HENRY LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1. Madame Alphonse-Albertine-Zoé Bouché, épouse de M. Alphonse Leroux, loueur de voitures, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Beaurepaire ;

2. Et dudit M. Leroux, tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de sa dite épouse ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> DOUILLIER SAINT-ANDRÉ, exerçant près ledit Tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 7 ;

Il sera, le dimanche vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, à une heure du soir, en la Mairie de la commune du Puy-Notre-Dame, et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en dix lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION

#### Premier Lot

Art. 1<sup>er</sup>. — Une maison, sise à la Picardie, commune du Puy-Notre-Dame, composée de deux chambres, cave et grenier, joignant un chemin, Roger et Saucier, communauté à la cour et au puits ;

Art. 2. — Place à fumer, sise au même lieu, joignant au nord le chemin, au midi la maison Jallet, au levant la place à fumer du même, au couchant celle de Saucier ;

Art. 3. — Un cellier, au même lieu, avec grenier au-dessus, joignant au levant la cour commune, au midi l'article 4 ci-dessus, au nord Moriceau, communauté à la cour et au puits, au couchant le clos de Beauregard ;

Art. 4. — Une grange, au même lieu, joignant au nord l'article 3 ci-dessus, au midi l'article 5 ci-dessus, au couchant le clos de Beauregard, au levant la ruelle, communauté à la ruelle, à la cour et au puits ;

Art. 5. — Un corps de bâtiments, au même lieu, comprenant chambre à feu et grenier au-dessus, escalier commun avec Roger, petite chambre à côté, grenier dessus, petite cour avec toit à poules, communauté au puits, à la ruelle et à la cour, joignant au levant la ruelle commune, au midi l'article 6 ci-dessus, au couchant le clos de Beauregard et l'article 4 ci-dessus ;

Art. 6. — Une grange avec pressoir, au même lieu, cave dans cette grange en partie voûtée, joignant la ruelle, le jardin ci-dessus, le clos de Beauregard et l'article 5 ci-dessus, communauté à la ruelle, au puits et à la cour ;

Art. 7. — Un jardin, sis au même lieu, contenant quatre-vingt-quatre centiares, joignant la ruelle commune, le clos de Beauregard et l'article 6 ci-dessus, communauté au puits, passage par la cour et la ruelle.

Mise à prix..... 500 fr.

### Deuxième Lot.

Six ares neuf centiares de vigne, aux Eaux-Bues de la Haye, même commune, joignant au nord et au midi le sentier, au levant Salmon, au couchant Chaslot et Moreau.

Mise à prix..... 25 fr.

### Troisième Lot

Cinq ares quatre-vingt centiares de vigne, au Clos-Rousseau, même commune, joignant au midi M. Chasle, au levant Guyon, au couchant Gay.

Mise à prix..... 20 fr.

### Quatrième Lot

Dix ares quatre-vingt-sept centiares de terre, aux Quints, même commune, joignant Dalleneau, le jardin de la Mairie, Douet et Rivreau.

Mise à prix..... 20 fr.

### Cinquième Lot

Six ares quatre-vingt-sept centiares de vigne, au Bois-Guyon, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au levant Grélepois et Dalleneau, au nord Goimas et au couchant Dudouet.

Mise à prix..... 15 fr.

### Sixième Lot

Sept ares soixante-onze centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord Ecot, au midi le chemin, au levant Jousselin, au couchant Dragis.

Mise à prix..... 20 fr.

### Septième Lot

Huit ares trente centiares de vigne, au même lieu, joignant Percher, Dreux et le chemin.

Mise à prix..... 20 fr.

### Huitième Lot

Quatre ares vingt-deux centiares de vigne, au même lieu, joignant Gaudicheau, Bonneau et deux sentiers.

Mise à prix..... 5 fr.

### Neuvième Lot

Quatorze ares trois centiares de vigne, au Palua, même commune, joignant la grande route, Lugazeau et le sentier.

Mise à prix..... 25 fr.

### Dixième Lot.

Douze ares quatre-vingt-trois centiares de vigne, au même lieu, joignant la grande route et le sentier.

Mise à prix..... 25 fr.

Total des mises à prix : 675 fr.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, f. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 27, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 72.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

## A VENDRE

### A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1<sup>o</sup> Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2<sup>o</sup> Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3<sup>o</sup> Un PRE, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4<sup>o</sup> PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5<sup>o</sup> LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

## CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javaud.

Etude de M<sup>e</sup> MÉMIN, commissaire-priseur.

## VENTE

Aux enchères publiques

Le samedi 2 mars 1895, à une heure du soir, place de la Bilange, de :

Une bonne Jument de travail, une Charrette sur ressorts, une Voiture à quatre roues (dite américaine), une Charrette à bras, Harnais de voiture et de camion.

Le tout dépendant de la succession bénéficiaire de feu M. CHATAIN. Au comptant, plus 10 0/0.

## Entreprise de Serrurerie

Charpentes en fer

ED. PRUDHOMMEAU

Rue St-Jean, Saumur

Fournitures d'appareils électriques

TÉLÉPHONE, Sonneries, etc.

D'après devis ou à forfait.

M<sup>me</sup> RICHARD, 20, rue St-Jean, demande une Apprentie pour les Modes.

## BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>me</sup> SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

## Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur

Géométrie, Expertise, etc.

## VIN du D<sup>r</sup> YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFECTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lèpre, etc., etc.

soyez sûr  
de guérir les  
Plaies d'Ulceres variqueux  
dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Philo, Aide-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par correspondance.

## Demandes d'Emplois

UN HOMME âgé de 31 ans, marié, très sérieux, parfaitement au courant des affaires, pouvant fournir les meilleures références, demande un emploi de comptable ou gérant dans une maison de commerce.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. . . 0 50  
Petits pois Amieux. . . 1 » — — . . . 0 60  
Haricots verts . . . . . 0 85 — — . . . » »  
Haricots verts Amieux 1 » — — . . . 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.  
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75  
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

## MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25  
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

## MÉNAGÈRES, QUI VOULEZ

un Savon de ménage extra, garanti pur

Demandez Partout

LA

Caissette

OCCUBA

DE LA

SAVONNERIE DE MÉZY

(SEINE-ET-OISE)

BUREAUX : 21, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS

5 kilogs environ de l'excellent

SAVON D'OCCUBA

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

## E. CHAUX

Pâtés de foies gras Deschandelières,

depuis..... 1 fr. 65

Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée,

Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de

Strasbourg, Jambon d'York, etc.

Canembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-

Salat, Gruyère, Emmenthal, Fromages Ger-

vais tous les vendredis.

BRUNES :

Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours ;

d'Ysigny, 2 fois par semaine.

## ARTICHAUTS NOUVEAUX

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.

(Année 1893), bon cru 0 fr. 40

— BLANC du pays, 0 fr. 45

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

## A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson  
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÈMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.